

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Services municipaux

Traitements des Directeurs

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir sans
retard

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please advise,
without delay, the

ARCHIVIST

VOIR DOSSIER 2215.3

VOIR: 2215.3

Le Devoir

7 juillet 1961

A L'HOTEL DE VILLE

Nouvelle échelle de traitement pour les directeurs de services

Le comité exécutif a établi hier l'échelle de traitement des directeurs de services. Le plus haut salaire payé ira à l'avocat-chef dont la nouvelle échelle prévoit un traitement de \$22,000 à \$25,000.

L'indemnité minimum sera payée au moment de la nomination et le maximum sera atteint dans trois ans avec des augmentations par tranches égales chaque année.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier a expliqué que l'augmentation moyenne est d'environ \$1,000.

Voici comment s'établit cette échelle pour les directeurs de services:

Contentieux	\$22 à \$25,000
Secrétariat	\$15 à \$18,000
Finances	\$17 à \$20,000
Achats et magasins	\$12 à \$15,000
Estimations	\$15 à \$18,000
Urbanisme	\$17 à \$20,000
Travaux publics	\$17 à \$20,000
Voie publique	\$15 à \$18,000
Parcs	\$14 à \$17,000
Santé	\$14 à \$17,000
Bien-être social	\$14 à \$17,000
Police	\$17 à \$20,000
Incendie	\$14 à \$17,000
Circulation	\$14 à \$17,000
Permis et inspections	\$14 à \$17,000
Service du personnel	\$15 à \$18,000
Président de la Commission du service civil	\$10 à \$12,000
Vérificateur de la cité	\$12 à \$15,000
Président du bureau de revision	\$12 à \$15,000

Le directeur d'un service qui a déjà été cinq ans directeur d'un service recevra, au moment de sa permutation, à un autre service le traitement maximum attachée à cette fonction.

Les voitures

Le comité exécutif a pris aussi une importante décision concernant les voitures des directeurs de services.

Actuellement 14 des 19 chefs de services ou présidents de commissions jouissent d'une

voiture fournie par la cité et huit ont un chauffeur privé.

Ce privilège est aboli. A l'avenir le comité exécutif pourra payer une allocation de dépenses d'automobile limitée à \$75 par mois si un directeur utilise sa voiture personnelle partiellement ou totalement pour le service de la ville.

Toutefois, dans le cas d'un directeur qui ne voudra pas se servir de sa voiture personnelle le comité pourra mettre à sa disposition un véhicule appartenant à la cité mais ce seulement durant les heures régulières de travail. Tous les jours, en dehors des heures de travail, cette voiture devra être remise dans un garage de la cité.

Si un directeur ne peut conduire lui-même la voiture, il pourra avoir recours au service d'un employé de son département, lequel devra reprendre sa fonction habituelle aussitôt après avoir été requis d'agir à l'occasion comme chauffeur.

Quant aux voitures actuellement mises à la disposition des directeurs de services elles leurs seront offertes pour le prix nominal de \$1. Mais à compter du moment de l'achat le directeur devra entretenir lui-même la voiture et la cité cessera de payer pour l'essence et les assurances.

7 juillet 1961

Changement radical quant aux autos p. 7.7.

Nouvelle échelle de traitements des chefs de service à l'hôtel de ville

Le comité exécutif de Montréal a adopté hier après-midi une résolution par laquelle il établit une échelle des traitements des directeurs des différents services municipaux, annonce M. Lucien Saulnier, président des commissaires.

La même résolution modifie sensiblement la politique jusqu'ici suivie au sujet des autos appartenant à la ville mises à la disposition de directeurs de service.

Quant aux indemnités, c'est la première fois qu'est fixée une échelle qui comprend un minimum et un maximum. Jusqu'ici, lorsqu'un directeur de service était nommé, le comité exécutif lui votait un salaire sans avoir à tenir compte d'une échelle établie d'avance.

Désormais, selon la décision prise hier, une personne qui sera nommée à un poste de directeur de service recevra le salaire notée dans la nouvelle échelle.

"L'indemnité minimum sera payée au moment de la nomination et le maximum sera atteint dans trois ans avec des augmentations par tranches égales chaque année, note-t-on. Le directeur d'un service qui déjà été cinq ans directeur

d'autres services municipaux recevra l'indemnité maximum. Les directeurs actuels qui recevaient une indemnité supérieure à celle prévue à la présente échelle conserveront cette in-

demnité. Ces indemnités pourront être divisées en salaire et dépenses à la discrétion du comité exécutif."

Souligne-t-on encore : "Vu

que compte fut tenu de tous les éléments utiles pour fixer les présents traitements, aucune gratification, aucun boni ne sera payé pour du travail spécial qui relève de la juridiction d'un service même si ce travail n'est effectué qu'occasionnellement".

Voici la nouvelle échelle des traitements :

Directeur, Contentieux, \$22,000 à \$25,000; directeur, Secrétariat, \$15,000 à \$18,000; directeur, Finances, \$17,000 à \$20,000; directeur, Achats et Magasins, \$12,000 à \$15,000; directeur, Estimations, \$15,000 à \$18,000; directeur, Urbanisme, \$17,000 à \$20,000; directeur, Travaux publics, \$17,000 à \$20,000; directeur, Voie publique, \$15,000 à \$18,000; directeur, Parcs, \$14,000 à \$17,000; directeur, Santé, \$14,000 à \$17,000; directeur, Bien-Être social, \$14,000 à \$17,000; directeur, Police, \$17,000

à \$20,000; directeur, Incendie, \$14,000 à \$17,000; directeur, Circulation, \$14,000 à \$17,000; directeur, Permis et inspections, \$14,000 à \$17,000; directeur, service du Personnel, \$15,000 à \$18,000; président de la Commission du service civil, \$10,000 à \$12,500 (sujet à ratification par le conseil); vérificateur de la Cité, \$12,500 à \$15,000; président du Bureau de revision des estimations, \$12,000 à \$15,000 (sujet à ratification par le conseil);

L'échelle votée hier accorde, en moyenne, une augmentation annuelle de traitement de \$1,000, a dit M. Saulnier. Des directeurs avaient moins que le minimum de l'échelle établie. Tous ne sont pas "augmentés", mais la hausse moyenne est de \$1,000.

M. Saulnier a aussi annoncé que le comité exécutif a l'intention de proposer aux Chambres provinciales d'amender la charte de la cité "pour que ces traitements soient fixés par un règlement municipal adopté par le conseil".

"Ainsi, pour modifier un traitement, il faudra l'intervention du conseil municipal", commenta-t-il. "C'est actuellement la prérogative du comité exécutif de les fixer".

M. Saulnier a ajouté qu'un "mémo" est envoyé à chacun des directeurs de service pour lui demander de faire maintenant des recommandations quant aux indemnités de leurs adjoints ou assistants.

Le problème des autos mises à la disposition de directeurs de service ?

Au dire de M. Saulnier, il y avait 14 directeurs de service disposant chacun d'une auto payée par la ville, puis huit directeurs ayant chacun un chauffeur. Il n'en sera plus ainsi.

La résolution adoptée hier prévoit : "Le comité exécutif pourra payer une allocation de dépenses d'automobile limitée à \$75 par mois si un directeur utilise son automobile personnelle partiellement ou totalement pour le service de la ville. Le comité exécutif pourra mettre à la disposition du directeur d'un service un véhicule appartenant à la cité; ce véhicule ne sera utilisé que durant les heures de service et devra être remis chaque jour dans un garage de la cité. Si, pour les besoins d'un service, un chauffeur privé est requis, le directeur d'un service pourra faire conduire la voiture dont il se sert par un employé de son service, lequel devra reprendre sa fonction habituelle aussitôt après avoir été requis d'agir à l'occasion comme chauffeur. Aucun employé ne pourra agir comme chauffeur en dehors des heures régulières de travail".

On créera bientôt la fonction de "commis-chauffeur". Les droits acquis sont respectés relativement aux traitements. Mais il n'en est pas ainsi au sujet des "avantages marginaux", soit au sujet des voitures, des chauffeurs, de l'essence, des assurances, a dit hier M. Saulnier, en réponse à une question d'un journaliste.

"Pour compenser l'effet de la décision, nous nous proposons de vendre à chaque directeur qui voudra l'acheter l'auto que la ville met jusqu'ici à sa disposition à un prix nominal : \$1.

Prochaine décision : "Toutes les autres autos que la ville met à la disposition d'employés municipaux devront être remises dans des garages de la ville après les heures de travail".



EXTRAIT du procès-verbal d'une séance du COMITÉ EXÉCUTIF de la Ville de
Montréal, tenue le 5 avril 1971.

No 50182

Il est

RESOLU:

de fixer, à compter des dates ci-dessous indiquées ou de la date du début de l'exercice de leurs fonctions si elle est subséquente, le traitement annuel des directeurs de services municipaux dont les noms suivent:

		A compter du	
		<u>1er mai 70</u>	<u>1er mai 71</u>
Secrétariat administratif	Farley, Maurice	\$ 26,000.00	\$ 27,000.00
Contentieux	Côté, Michel	\$ 29,000.00	\$ 30,500.00
Secrétariat municipal	Boyer, Marc	\$ 23,000.00	\$ 25,000.00
Finances	Bélanger, Roger	\$ 29,000.00	\$ 30,500.00
Travaux publics	Boileau, C.-A.	\$ 28,000.00	\$ 29,000.00
Santé	Cournoyer, André	\$ 26,000.00	\$ 27,000.00
Police	<u>St-Aubin, Marcel</u> ⁵⁹³³	\$ 29,000.00	\$ 30,500.00
Incendie	Hamel, Elphège	\$ 24,500.00	\$ 25,000.00
Urbanisme	Desautels, Aimé	\$ 29,000.00	\$ 30,500.00
Bien-être social	Séguin, Jean	\$ 24,500.00	\$ 26,000.00
Achats et magasins	Renaud, Jean-Louis	\$ 27,000.00	\$ 29,000.00
Voie publique	Arpin, Jean-Victor	\$ 26,500.00	\$ 28,000.00
Parcs	Champagne, André	\$ 24,750.00	\$ 25,500.00
Circulation	Barrière, Jacques	\$ 23,700.00	\$ 24,500.00

50182-2

Immeubles	Filion, Jacques	\$ 24,000.00	\$ 26,000.00
Personnel	Gravel, René	\$ 26,500.00	\$ 28,000.00
Habitation	Legault, Guy	\$ 29,000.00	\$ 30,500.00.

(Certifié)

ma. puy

Greffier de la Ville.

GB/gf

POUR RAPPORT
ET DOSSIER
VOIR 1215.1-1

Une liste introuvable

Montréal est généreuse, mais à l'égard de qui ?

(Par M.A.) — Généreuse à l'occasion, la ville de Montréal, par la voix de son comité exécutif, a décidé d'augmenter sensiblement les traitements d'un certain nombre de directeurs, adjoints et assistants-directeurs de ses services municipaux.

C'est ce qu'a révélé hier midi le président de l'exécutif montréalais, M. Gérard Niding, à l'issue d'une séance spéciale des commissaires de la métropole.

Mais quels sont les heureux directeurs, adjoints et assistants-directeurs qui bénéficient d'une hausse de traitements ? Les chroniqueurs municipaux se sont posés la question quelques instants plus tard.

POINT DE LISTE

En effet, si le président Niding a communiqué cette nouvelle aux journalistes de l'hôtel de ville, il n'a pas fourni lui-même la liste tant attendue. Il fit savoir aux représentants des media d'information qu'elle était annexée au dossier.

Mais au bureau des dossiers de l'exécutif, point de liste. Au bureau du greffier, on trouva bien quelques maigres dossiers, mais de liste, point.

Il fallait donc conclure que le greffier, Me Marc Boyer, avait décidé de conserver dans son bureau la précieuse liste, quitte vraisemblablement à la remettre plus tard aux avides journalistes.

Et comme il était 13 h. 30 et qu'il avait quitté l'édifice de l'hôtel de ville pour le lunch, les journalistes, eux, durent demeurer sur leur faim.

A demain, peut-être, le prochain épisode de cette affaire.

A la police de Montréal

Le nouveau directeur se nomme un assistant

[Par M. A.] — Le nouveau directeur de la police de Montréal, M. Jean-Jacques Saulnier, a posé hier son premier geste d'importance depuis sa nomination récente en recommandant la nomination de l'inspecteur-chef Roland Jodoin au poste d'assistant-directeur de la police de Montréal, en charge de la Sûreté.

La recommandation du directeur Saulnier a été entérinée par les membres du Comité exécutif de la métropole, au cours de leur réunion régulière d'hier, à l'hôtel de ville de Montréal.

L'assistant-directeur Jodoin, qui réside dans la banlieue de Pointe-aux-Trembles, succède à M. Paul-Emile Olivier qui a quitté son poste le 13 avril pour bénéficier d'une retraite bien méritée.

L'assistant-directeur Jodoin, qui oeuvrait déjà à la Sûreté municipale, prend donc charge de ce service désigné "Département C".

Le service de la police de Montréal compte deux directeurs adjoints et trois assistants-directeurs.

Le nouveau directeur

\$500 de moins que M. Saint-Aubin

[Par M.A.] — L'administration municipale de la ville de Montréal a fixé à \$28,500 le traitement du nouveau directeur du service de la police municipale, M. Jean-Jacques Saulnier, qui occupe son poste depuis le 1er mai.

La décision a été prise par les membres du comité exécutif de la métropole au cours de leur séance régulière d'hier.

M. Saulnier recevra \$500 de moins que son prédécesseur, le directeur Marcel Saint-Aubin, qui, au moment de son départ, recevait \$29,000 par an pour assumer la direction du corps policier.

La Métropole

...en vrac

par André BEAUVAIS

FONCTIONNAIRE A \$100 PAR JOUR — Le fonctionnaire municipal de Montréal le mieux payé (sur une base quotidienne) et le plus éloigné de l'hôtel de ville est M. Louis-J. Loncin, qui fait la promotion de Terre des Hommes auprès des pays d'Europe.

A la recommandation du maire Jean Drapeau, le comité exécutif vient de confier un deuxième mandat à M. Loncin pour 150 jours de travail à raison de \$100 par jour.

M. Loncin est un ami personnel de M. Drapeau à qui d'ailleurs il rend compte, par écrit semble-t-il, de son travail et de son rendement.

M. Loncin était à l'emploi de la Ville l'année dernière aux mêmes conditions salariales! Son salaire de \$15,000 pour 150 jours d'activités représentatives de Terre des Hommes sera pris à même le budget du secrétariat administratif de la Ville.

LAPALME RESTE A TDH — Le commissaire général de Terre des Hommes, M. Georges-Émile Lapalme, a révélé à LA PRESSE qu'il n'a jamais songé à abandonner son poste.

M. Lapalme a subi une intervention chirurgicale majeure, au début de l'été, mais il a repris son travail à son bureau de Terre des Hommes.

Une rumeur circulé il y a quelque temps voulant que M. Lapalme quitte Terre des Hommes à cause de son état de santé "qui ne lui permettait pas s'assumer autant de responsabilités".

MECONTENTES DES AFFAIRES — Les directeurs des services municipaux de Montréal gagnent tous annuellement entre \$24,500 et \$30,500 mais certains ne sont pas satisfaits de leur salaire.

Les mieux payés à la Ville sont les directeurs du contentieux, des finances, de la police et de l'habitation dont le traitement annuel est de \$30,500.

Jusqu'à tout récemment, le directeur du service d'urbanisme gagnait lui aussi \$30,500 mais l'administration

municipale a aboli ce poste après le départ de son directeur pour la Communauté urbaine de Montréal.

Certains directeurs sont d'avis que leur salaire ne correspond pas aux nombreuses responsabilités qu'ils doivent assumer. Il y a un malaise latent de ce côté-là.

L'IMPRIMEUR EST SATISFAIT — Il en est sûrement un à la Ville de Montréal qui est satisfait de son salaire. Il s'agit de l'imprimeur de la Ville qui a vu, en mars dernier, son salaire passer d'un maximum de \$17,500 à un maximum de \$20,854, soit une augmentation annuelle maximum de \$3,345.

Non seulement l'imprimeur n'a-t-il eu droit qu'à cette hausse de salaire mais le comité exécutif lui a reconnu une rétroactivité de deux ans, soit à compter du 1er mai 1969.

LES VIADUCS DE MONTREAL — Avec la construction récente du viaduc Sauvé, dans le nord de la ville, qui permet de correspondre avec Côte Vertu, la Ville de Montréal compte maintenant 175 viaducs et tunnels sur son territoire.

Le tunnel de la rue Sauvé, qui est ouvert à la circulation depuis un mois, a coûté \$1.2 million aux contribuables montréalais. Un autre tunnel, en voie de construction, sous la rue Van Horne et les voies ferrées du C.N., dans le nord de la ville, coûtera \$1.5 million.

Quant au viaduc Rosemont-Van Horne, qui doit relier les rues Rosemont et Van Horne, il a coûté \$2 millions.

RELATIONS PUBLIQUES — Le directeur du service des relations publiques de la Ville de Montréal a soumis l'organigramme de son nouveau service aux autorités de Montréal.

M. François Zalloni attend maintenant l'attitude qu'adoptera le comité exécutif avant de rapatrier dans ce service tous les fonctionnaires qui, dans un service ou l'autre de Montréal, sont chargés de publicité ou de relations publiques.



Bonne nouvelle pour les pompiers !

Voici une nouvelle qui réjouira les pompiers de Montréal dont les négociations pour le renouvellement de la convention collective sont actuellement à l'arbitrage.

Un des points critiques de ces négociations est, on le devine facilement, la question des salaires. Mais que les pompiers ne s'inquiètent pas. En effet, il déferle actuellement, sur l'hôtel de ville, un vent de générosité.

Ainsi, l'administration vient de hausser les salaires des directeurs de services et de leurs principaux adjoints. Pour vous donner une idée de la bonne foi de l'administration, voici les salaires les plus élevés payés par Concordia:

Me Michel Côté, chef du contentieux: \$35,000; M. Roger Bélanger, directeur des finances: \$35,000; M. Guy Legault, à l'habitation: \$35,000; M. Léopold Laurin, aux permis et inspections: \$35,000; M. Jacques Filion, aux immeubles: \$33,000; M. Jean-Louis Renaud, aux achats: \$33,000; M. C.-A. Boileau, aux travaux publics: \$33,000. Et la liste est longue. Tous ne gagnent pas au-delà de \$30,000, mais la majorité "jouent" dans les \$25,000. Félicitations à tous et bonne chance aux pompiers !

Des salaires à rendre jaloux le conseiller municipal Jean-Paul Cloutier, qui ne cesse de suggérer au maire d'augmenter les salaires des conseillers...

Salaries of top mandarins purely arbitrary, MCM says

By RENÉ LAURENT
of The Gazette

The Montreal Citizens Movement seemed to touch a sensitive nerve recently when it zeroed in on the city's policy for determining wages for top management personnel.

It turns out there are no set rules on who gets what. There are, however, some weakly defensible reasons why.

Salaries for the 19 department directors range from \$29,000 to \$48,500.

Mayor Drapeau, by comparison, earns \$37,500 for his combined role as chief civic statesman and member of the MUC executive.

Even if department heads are being paid according to their worth, the resulting wage gap can't help but breed dissatisfaction, not to speak of petty jealousy.

Fiscal arms-length

If there is such a thing as a pecking order among the top mandarins, three men stand terribly tall, but nearly equal — Jean Peloquin, head of the legal department, Fernand Denis, the finance director, and Charles Boileau, who runs the vast public works section.

All three earn in the \$48,000 range, more than a fiscal arms-length from their nearest payroll competitors who draw about \$7,000 less.

In the second echelon, cheek-by-jowl at \$41,440, are housing and planning director Guy Legault, real estate director Jacques Filion, and Leopold Laurin, head of the permits and inspections branch.

Although fire department director Rene Plaisance has 2,700 men under him, his salary is less than Jean Seguin of the social affairs branch with half the manpower.

Plaisance's pay is \$34,473 compared to Seguin's \$36,233.

Yves Desmarais, who has 2,800 employees in his sports and recreation department, is right up there with Seguin. But also drawing more than \$36,000 are Richard Vanier, who oversees road repair and snow removal, and supplier Raymond Belisle, each with roughly 1,500 workers.

Gerard Perron, head of personnel, who helps fix the salary scales, is a cut above the crowd at \$40,000. Sharing that distinction is



MAYOR DRAPEAU
... he earns \$37,500

administrative secretary Jean-Louis Sauve.

Heading a fifth category of odds and sods below the \$36,000 range is André Cournoyer, whose civil service commission, one of the city's smallest departments with 30 employees, selects personnel and determines eligibility lists for employment. He earns \$35,840.

In contrast, Andre Champagne of the parks department, with 1,000 employees, is one rung from the bottom, drawing \$30,800.

Auditor Guy Trudel is a shade ahead of traffic department head Jacques Barriere, earning \$33,000 against \$32,659.

The administration may have a high regard for its image, paying public relations director François Zalloni \$29,030, but this is offset by his standing — at the bottom of the group.

Whenever he has been questioned on the salary levels, city executive chairman Gerard

Niding has always replied that pay scales are patterned after similar posts in the federal and provincial civil service and in some cases those in private industry.

During the recent budget debate personnel director Perron said department heads received an across-the-board 12 per cent increase last year in line with that given the rest of employees.

The answers failed to satisfy the Montreal Citizens Movement, especially Councillor Paul Cliche, an organizer with the Confederation of National Trade Unions, who finds the flexibility of the system leaves the way open to favoritism.

"There are no objective norms being used to match wages to the job and responsibility — salaries are purely arbitrary," complained Cliche.

"Those who are in good graces can be paid accordingly and that seems to be the way things work," he added.

Colleague Councillor Arnold Bennett also criticizes the administration's practice of drawing some of its top people from the outside. Both Peloquin and Denis were promoted from assistants' level but Vanier came from Outremont where he served as city manager.

Decentralize

Bennett says this points out a weakness in the city's job advancement and training programs, and claims this results in stagnation or quitting for better paying positions elsewhere.

Bennett also has been urging that departments be decentralized in order to serve district populations better. He cites the good results of the sports and recreation branch which recently gave local officials more autonomy over programs.

Another shortcoming in labor policy, in Bennett's view, is the hesitation toward a compressed work week, already adopted by firemen and some MUC transit employees. Most civil service duties lend themselves to such flexibility and make for happier employee relations, he says.

As the area's largest employer (there are 18,000 on the payroll) the city should be doing more to advance the cause of women, said Councillor Bob Keaton, who pointed out that 195 of the top 200 posts are held by men.

\$100 055 à Me Jean Péloquin, le plus haut salarié de Montréal

■ C'est un avocat, Me Jean Péloquin, directeur du contentieux municipal, qui, avec \$100 055, reçoit le salaire annuel le plus élevé parmi les hauts fonctionnaires de la Ville de Montréal.

FLORIAN BERNARD

Le traitement qu'elle accorde à ses fonctionnaires supérieurs était par le passé considéré comme confidentiel par la Ville, mais à la suite d'un amendement apporté à la Loi sur l'accès à l'information, en juin dernier, la muni-

cipalité a décidé hier d'en autoriser la publication.

Me Péloquin est suivi par le directeur des Travaux publics, M. Richard Vanier, avec \$96 225 et par le directeur de la CIDEM (Corporation d'initiative et de développement de Montréal), M. Yvon Gariépy, dont le traitement annuel est de \$93 695. Le directeur des Finances, M. Fernand Denis, touche pour sa part un salaire de \$91 545.

Parmi les directeurs de services, c'est celui de la Fonction publique, M. Claude Desjardins, qui reçoit le traitement le plus mo-

deste, c'est-à-dire \$66 465 par année.

Le salaire des directeurs adjoints varie de \$57 750 (M. Guy Vanier, secrétariat municipal) à \$82 285 (M. René Morency, Travaux publics).

Le traitement annuel des assistants directeurs varie de \$52 105 à \$72 480. La Ville compte 40 assistants directeurs, 14 directeurs adjoints et 22 directeurs de service.

Enfin, le contrôleur général, M. Roger Galipeau, et le vérificateur, M. Guy Trudel, touchent tous deux \$73 885 par année.

FONCTIONNAIRES BIEN PAYÉS

Les hauts fonctionnaires de la ville de Montréal et de la CUM sont rémunérés plus grassement que les élus. C'est ainsi que le maire Drapeau touche des émoluments de \$84,000 et qu'un avocat de la Ville reçoit, lui, \$100,055 par année.

Les fonctionnaires de la Ville et de la CUM sont mieux rémunérés que les élus

ALAIN DUHAMEL

Les plus hauts salariés de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal gagnent en général plus que les élus qui les dirigent.

Ainsi, le directeur général de la CUM, M. Daniel Wermentlinger, a un traitement annuel de \$94,050 tandis que le président du comité exécutif, M. Pierre Des Marais II, reçoit à ce titre \$77,416 dont \$8,333 à titre d'allocations de dépense non imposables.

À la ville de Montréal, M. Jean Péloquin, avocat, reçoit \$100,055 par année. Le maire Jean Drapeau touche un peu moins de \$84,000 dont \$18,333 en allocations non imposables. Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, reçoit un peu plus de \$84,000, comprenant une allocation non imposable de \$18,333.

La Ville de Montréal et la CUM ont publié hier la liste et le traitement de leur personnel de direction. L'administration municipale avait l'habitude de publier cette liste chaque année jusqu'à ce que la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels attribuent à ces renseignements un caractère confidentiel. Un amendement adopté en juin dernier à l'Assemblée nationale a levé cet obstacle à la diffusion de ces renseignements.

Aucun cadre du personnel de direction ne gagne moins de \$50,000 à la CUM et à la Ville de Montréal.

Le traitement des directeurs de service dans l'administration municipale varie entre \$66,465 et \$100,055. Le directeur des Travaux publics, M. Richard Vanier, second sur la liste, a un salaire annuel de \$96,285. Des 22 directeurs municipaux, un seul, M. Claude Desjardins, de la Commission de la fonction publique, a un traitement inférieur à \$70,000, 11 ont un traitement variant entre \$70,000 et \$80,000, six entre \$80,000 et \$90,000 et quatre de plus de \$90,000.

Le salaire annuel des directeurs adjoints se situe entre \$57,750 et \$80,235 tandis que celui des assistants-directeurs varie entre \$52,105 et \$72,480.

D'une manière générale, les traitements les plus élevés dans toutes les catégories du personnel de direction se retrouvent dans le Service des travaux publics et dans le Service du contentieux municipal.



Le directeur général de la CUM, M. Daniel Wermentlinger, touche un traitement annuel de \$94,050.

À la CUM, outre le directeur général, un seul autre cadre de direction gagne plus de \$90,000. Il s'agit du directeur du Service de police, M. Roland Bourget, dont le traitement annuel est de \$92,211. Des 33 personnes composant le personnel de direction de la CUM, 7 ont un salaire variant entre \$50,000 et \$60,000, 18 entre \$60,000 et \$70,000, 5 entre \$70,000 et \$80,000 et une seule, le directeur général adjoint, M. Conrad Cormier, a franchi le seuil des \$80,000.

La dernière augmentation (5 %) de traitement du personnel de direction de la CUM remonte à janvier 1984 tandis que le personnel de direction à la Ville de Montréal a reçu une augmentation semblable cette année.

Le personnel de direction, à la CUM et à la Ville de Montréal, doit se consacrer à plein temps à sa tâche et ne peut toucher d'autre rémunération que celle prévue à leur emploi municipal. Il a aussi l'obligation de résider dans la ville ou dans l'île de Montréal, selon que son employeur est l'administration municipale ou la CUM.

Les élus, eux, ne renoncent pas du fait de leur charge publique à leurs affaires privées, bien qu'ils aient l'obligation d'en faire déclaration une fois l'an. Le maire Drapeau est à cet égard l'un des rares élus municipaux dans un poste de commande qui aient pour seul gagne-pain son traitement de maire.

City, MUC reveal bureaucrats' salaries: top pay is \$100,055

By INGRID PERITZ
of The Gazette

The city of Montreal and the Montreal Urban Community yesterday finally divulged how much they pay their top civil servants.

And the city revealed that its highest-paid bureaucrat gets a six-figure salary.

Jean Pélouin, head of the city's legal department since 1975, gets \$100,055 a year, the city said.

That's even higher than Mayor Jean Drapeau's \$83,894.

The city's No. 2 earner, pub-

lic-works director Richard Vanier, makes \$96,285 a year.

No. 3, making \$93,695, is Yvon Gariépy, head of the city's economic development office.

In the MUC's bureaucracy — which oversees regional services like transit and police for Montreal and its 28 suburbs — the top earner is Daniel Wermenlinger.

The MUC's director general since 1983, he makes \$94,050.

No. 2, making \$92,211, is police chief Roland Bourget.

No. 3, making \$79,456, is planning director Guy Gravel. The average Montrealer earns \$20,844 a year, Statistics Canada says.

The city and the MUC rejected requests last year to reveal their top employees' salaries, arguing that

Among the top earners

Top earners include city's Richard Vanier (left), MUC's Roland Bourget (centre) and Mayor Drapeau.



Quebec's 1984 access-to-information law forbade them to do so because the information is personal.

But on June 20 the National Assembly amended the law to make salary disclosures possible, says Raymond Doray of the access-to-information commission.

The disclosures are "a victory for everyone who believes in municipal democracy," said Councillor Marvin Rotrand of the opposition Montreal Citizens' Movement.

"The taxpayers — the ones that pay salaries — have the right to know what the people working for them make."

Among the city's elected officials, Yvon Lamarre, head of the executive committee, gets the highest salary — \$84,499.

Pierre Des Marais, chairman of the MUC, gets \$77,416.

Pierre Lorange, vice-chairman of the city's executive committee, gets \$73,368.

Committee member Michel Morin makes \$49,744 and members Angelo Anfossi, Serge Belanger and

Nicole Gagnon-Larocque each make \$46,469.

Here are the top earners at Montreal city hall:

Finance director Fernand Denis, \$91,545.

Personnel director Gérard Perron, \$89,250.

Renovations director Guy Legault, administrative secretary Raymond Régnier and Yves Roy, head of supply and services, \$86,590.

Camille Chouinard, head of permits and inspections, \$85,300.

Deputy public-works director René Morency, \$82,285.

Revenue director Guy Lefebvre, \$80,235.

Chief city clerk Maurice Brunet,

\$75,600.

Sports director Jean Emond, real-estate director Jean-Claude Boudreau, electrical-service commission director Marc Brosseau, controller general Roger Galipeau, fire chief Raymond Legault and auditor Guy Trudel, \$73,885.

These are the top MUC earners: Conrad Cormier, deputy director general, \$82,651.

Environmental service director Gérard Perrault, \$77,630.

Treasurer Michel Bélanger, \$74,231.

Alain St. Germain, director of territorial operations for the MUC police, \$71,274.

Gaëtan Boucher, interim evaluation director, \$71,226.

City awards bosses 5-per-cent raise

By INGRID PERITZ
of The Gazette

The Drapeau administration has quietly raised its mandarins' salaries by 5 per cent.

The increases result in two department heads — legal and public works — earning more than \$100,000 a year each.

The raises, retroactive to May 1, were approved by the city's executive Aug. 14 — six days

after the administration made public its upper management's salaries for the previous year.

The city's highest-paid employee, chief lawyer Jean Péroquin, was angry that the public knows how much he earns.

"I don't know the salaries of my neighbors and I don't see why they should know mine," he said in an interview.

Péroquin, who oversees a department of 43 lawyers, had his

pay increased to \$105,060.

But he said that "if they (the administration) give it to me, they must figure I'm worth it."

No. 2 among top management is public works director Richard Vanier, who runs the city's largest department, with about 4,400 employees. His salary has risen to \$101,100.

The next highest-paid city employee is Yvon Gariépy, in charge of Montreal's economic

development department, the Commission d'initiative et de développement économiques de Montreal, whose salary rose to \$98,380.

Next in order are finance director Fernand Denis, \$96,120; personnel director Gérard Peron, \$93,715; administrative secretary Raymond Régnier, supply and services director Yves Roy and housing renovations director Guy Legault, \$90,920; permits

director Camille Chouinard, \$89,565; revenue director Guy Lefebvre and deputy legal director Jules Allard, \$84,245.

The executive committee's resolution says the city's directors, assistant and deputy directors must work 33¼ hours a week, 8:30 a.m. to 4:30 p.m., with 1¼ hours for lunch.

They get five weeks' paid holiday, which grows to six weeks after 25 years of service.